



N° 19220-2017/1-ACTS/ DJS

Date du : 3 mai 2017

## Rapport de présentation

---

**OBJET** : redevances d'utilisation des installations du stade Patronage Laïc Georges Clémenceau (P.L.G.C.)

**PJ** : un projet de délibération

Dans le cadre de son plan d'action 2017/2021 la province Sud a entrepris de faciliter l'accessibilité aux sites provinciaux et particulièrement aux espaces permettant le développement des activités sportives.

Afin de répondre à cet objectif qui répond également à la demande des associations sportives d'une plus grande utilisation du stade PLGC, il vous est proposé de revoir à la baisse le tarif d'utilisation de l'éclairage du terrain de football et de la piste d'athlétisme.

Pour compenser l'effort de la collectivité, la direction de la jeunesse et des sports et la direction de l'équipement étudient le passage à un éclairage avec des lampes à LED afin de réduire les coûts de consommation électrique pour l'éclairage du stade PLGC.

Il vous est donc proposé de modifier les tarifs d'utilisation correspondant notamment aux frais d'électricité selon les modalités suivantes :

- 625 francs/demi-heure pour l'utilisation du terrain de football, au lieu de 1250 francs ;
- la facturation s'établit actuellement au prorata d'où une proposition de tarification plus précise à la demi-heure plutôt qu'à l'heure ;
- les tarifs proposés pour le dortoir sont supprimés puisque ce dernier n'est plus en capacité d'accueillir des groupes et son transfert est programmé vers le vice-rectorat.

Le service des sports est chargé de l'application de ces dispositions, de l'enregistrement de la demande jusqu'à l'encaissement de la recette.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.